



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Émirats arabes unis

Question au Gouvernement n° 335

Texte de la question

BASE MILITAIRE À ABOU DHABI

M. le président. La parole est à M. Michel Grall, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Michel Grall. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de la défense. Je me permets d'y associer Jacques Myard, député des Yvelines.

Monsieur le ministre, vous avez signé, le 15 janvier, un accord avec les Émirats arabes unis permettant à notre pays de disposer en 2009 d'une base militaire permanente à Abou Dhabi.

C'est une décision majeure. Elle marque notre volonté de renforcer notre présence dans le golfe arabo-persique. Cette base sera située non loin du détroit d'Ormuz - à 200 kilomètres des côtes iraniennes, à 800 kilomètres de la frontière afghane. C'est dans ce détroit que transitent 40 % du pétrole mondial.

Cette base viendra compléter l'arc de force du dispositif français depuis la Côte d'Ivoire, le Tchad, Djibouti jusqu'à l'Afghanistan.

C'est une décision rare. Il s'agit de notre première implantation dans un pays arabe, en dehors de nos 1 500 militaires opérant actuellement au Sud Liban, sous mandat des Nations unies.

C'est enfin une décision utile. Elle permet aux Émirats de sortir du tête à tête avec les États-Unis.

Monsieur le ministre, quelles sont, au-delà de cette future base, les perspectives de renforcement de la coopération militaire entre la France et nos partenaires riverains du golfe arabo-persique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Hervé Morin, *ministre de la défense*. Monsieur Grall, il s'agit, au travers de cet accord, de créer une base militaire permanente comprenant des éléments de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la marine. Cette base militaire permanente nous permettra d'assurer le soutien et l'appui des forces françaises présentes dans la région.

M. Jean Glavany. Des mirages en plein désert ! (*Sourires.*)

M. le ministre de la défense. Nous avons, pour citer un exemple, entre 30 et 50 escales de bâtiments de la marine nationale dans les pays du Golfe.

M. Jean Glavany. Les mirages ont des ailes !

M. le ministre de la défense. Nous organisons en permanence des exercices militaires avec les Émirats arabes unis, le Koweït, l'Arabie Saoudite ou le Qatar. Cette base permettra donc d'assurer le soutien et l'appui à ces forces.

Quel est le sens de cette décision ?

M. Christian Bataille. Aucun !

M. Jean Glavany. Vendre des avions Dassault !

M. le ministre de la défense. Elle prolonge l'accord de défense signé, mesdames, messieurs du groupe socialiste, le 17 janvier 1995, alors que François Mitterrand était Président de la République et Édouard Balladur Premier ministre. Cet accord de défense nous lie considérablement aux Émirats arabes unis.

Cette décision permettra de mettre en oeuvre un partenariat stratégique, notamment en matière militaire - 50 % des forces des Émirats arabes unis sont équipées de matériel français. C'est notre premier partenaire économique dans la région.

Il existe enfin un partenariat culturel et éducatif, puisque nous avons ouvert une antenne de la Sorbonne et qu'il y aura une antenne du Louvre à Abou Dhabi.

Nous avons travaillé depuis des mois sur cette décision majeure prise par le Président de la République. Par cet accord, la France affirme son soutien à un pays - les Émirats arabes unis - qui ont montré, que, à la surface de la planète, Islam et tradition n'étaient pas contradictoires avec modernité et progrès. *(Brouhaha sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)*

La France doit être présente dans cette région névralgique, pour manifester sa volonté de défendre ses intérêts. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Nouveau Centre et du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Michel Grall](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 335

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 janvier 2008